



**NATIXIS INVESTMENT
MANAGERS INTERNATIONAL**

FIA de droit français

FCPE FRUCTIVAL ACTIONS

RAPPORT ANNUEL

du 30/12/2023 au 31/12/2024

Conseil de surveillance



Présentation des intervenants

Société de Gestion

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738

43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Teneur de comptes conservateur de parts

NATIXIS INTEREPARGNE

N° RCS PARIS 692 012 669

59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK

N° RCS PARIS 692 024 722

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux Comptes

FORVIS MAZARS

61, rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex

Délégataire comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION

N° RCS PARIS 420 929 481

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Contacts

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.

*Sommaire*

Page

1. Rapport de Gestion	4
a) Politique d'investissement	4
■ Environnement économique	
■ Evolution des marchés	
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	13
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	14
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	16
2. Engagements de gouvernance et compliance	17
3. Frais et Fiscalité	27
4. Certification du Commissaire aux comptes	28
5. Comptes de l'exercice	33
6. Annexe(s)	71



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Environnement économique

Synthèse :

Soutenus par le maintien d'un niveau de croissance robuste au niveau mondial, le recul de l'inflation et le début d'un mouvement de baisse des taux directeurs, les marchés d'actions ont connu une forte hausse en 2024. Fait marquant de l'année 2024, les investisseurs ont été convaincus par le potentiel des développements technologiques et de croissances bénéficiaires liés à l'IA.

La résistance à la baisse de l'inflation sous-jacente et l'incertitude créée par l'élection de D. Trump à la présidence des Etats-Unis ont toutefois pesé sur l'appétit des investisseurs pour les marchés obligataires, dont la composante souveraine a généralement affiché une performance inférieure à celle des actifs monétaires.

Environnement macro-économique

États-Unis :

Alors que bon nombre d'observateurs s'attendaient fin 2023 à une potentielle entrée en récession de l'économie américaine, l'année 2024 a été marquée par une forte résilience de la croissance du PIB aux Etats-Unis, qui a probablement atteint 2,7% l'an dernier, un niveau à peine inférieur à celui de 2023 (2,9%). Le FMI a par ailleurs relevé en octobre sa prévision de croissance à 2,2% pour 2025 ce qui a fait des Etats-Unis le seul pays développé à bénéficier de la part du FMI d'une révision haussière pour les deux années de 2024 et 2025.

Cette dynamique aura permis de maintenir un solde positif de créations d'emplois en 2024 et d'éviter une forte hausse du taux de chômage, même si ce dernier est passé de 3,7% à 4,2% de la population active, entre décembre 2023 et novembre 2024. Les inscriptions hebdomadaires au chômage, publiées pour la dernière semaine de décembre (211 000), au plus bas depuis 8 mois, sont un autre indicateur de la résilience du marché du travail aux Etats-Unis.

Une des évolutions les plus remarquables en 2024 aura aussi été la progression de l'indicateur avancé PMI Composite, de 50,9 à 56,6 - en dépit d'un PMI Manufacturier à 48,8 toujours en-deçà du seuil de contraction. Cette évolution a été rendue possible par la dynamique très forte du PMI Services, au plus haut en décembre 2024 à 58,5 contre 51,4 en décembre 2023.

Cette évolution positive de la croissance attendue - dopée par un programme économique de l'administration Trump perçu comme favorable à la demande - a cependant pour corolaire de ne pas permettre une baisse aussi importante que prévu des perspectives d'inflation pour 2025. La hausse des prix à la consommation est en effet remontée à 2,7% sur un an glissant en novembre (contre 2,4% en septembre) et n'a reculé que modérément par rapport au niveau de décembre 2023 (3,4%).

Par conséquent, après les trois baisses engagées depuis l'été dernier - la dernière baisse de 0,25% étant intervenue en décembre dernier - le marché n'attend plus guère que deux baisses du principal taux directeur de la Fed en 2025. Cela se traduirait d'ici à la fin de l'année par un retour sur une fourchette de [3,75%-4%] contre [4,25%-4,50] aujourd'hui.



1. Rapport de Gestion

Il est vrai qu'une incertitude majeure demeure pour les investisseurs : le niveau et le calendrier du relèvement des droits de douane sur les produits importés aux Etats-Unis, une évolution annoncée par D. Trump, mais qui dépendra probablement de négociations avec les différents blocs économiques et pays visés après l'investiture du nouveau président, le 20 janvier prochain.

Europe :

L'Europe aura connu en 2024 un niveau d'activité plus contrasté et sensiblement moins dynamique que celui de l'économie américaine. Les prévisions pour l'économie européenne en 2025 demeurent contraintes par sa forte dépendance énergétique, une inflation qui n'est pas revenue dans la cible des banques centrales et les tensions géopolitiques. Le FMI a abaissé sa prévision de croissance pour la zone euro de 0,1% à 0,8% en 2024 et elle pourrait ne pas dépasser 1,2% en 2025.

La perception par les investisseurs du potentiel de l'économie européenne est négativement impactée par plusieurs dimensions :

- De faibles perspectives de croissance liées à l'accumulation de plusieurs défis (effets retardés du Brexit et de la crise du Covid, guerre en Ukraine, instabilité globale, qui pèse sur la dynamique du commerce mondial) ;
- Un niveau toujours comparativement élevé des prix de l'électricité et du gaz qui minent la compétitivité industrielle européenne ;
- Une faible position compétitive par rapport aux Etats-Unis et à la Chine, qui pourrait encore souffrir du relèvement attendu des droits de douane sur les produits européens mais aussi chinois ;
- Une population vieillissante, ce qui met sous pression le marché du travail et l'Etat providence.

En zone euro, les indicateurs avancés continuent d'inquiéter. Certes, le PMI composite est passé de 48,5 à 49,3 en décembre, mais il demeure en-dessous du seuil de contraction de 50 et à peine supérieur à celui de décembre 2023 (47,6). Si les difficultés du secteur manufacturier, notamment en Allemagne et en France, sont connues depuis de nombreux mois (à 45,1 le PMI Manufacturing est proche de son plus bas de l'année), on constate également une faible dynamique du secteur des services, avec un PMI à 51,4 en décembre, même si le rebond par rapport à novembre (49,5) est appréciable.

Il est vrai que le contexte politique des deux côtés du Rhin n'aide pas : en France, le gouvernement ne dispose d'aucune certitude de pouvoir voter un véritable budget pour 2025 et pourrait ne pas survivre à une éventuelle motion de censure, tandis qu'en Allemagne, on pourrait assister à une forte poussée de l'extrême-droite aux élections législatives du 23 février, tandis que les annonces de plans sociaux (notamment dans le secteur automobile) se multiplient.

Malgré l'organisation des Jeux Olympiques, l'économie française devrait connaître en 2024 le même niveau de croissance qu'en 2023 soit +1,1% selon les prévisions de la Banque de France de décembre. La France termine l'année avec la plus forte chute depuis mai 2020 des volumes de production et un PMI manufacturier tombé vertigineusement à 41,9.



1. Rapport de Gestion

Reste du monde :

Chine :

Le président Xi-Jinping a déclaré il y a peu que la Chine devrait atteindre pour 2024 son objectif de croissance du PIB de 5% contre 5,2% en 2023. Il n'en reste pas moins que la relance de la consommation des ménages demeurera la priorité pour les autorités, soucieuses de contrecarrer la tendance au ralentissement de l'économie, qui connaît sa plus longue phase de déflation depuis 1999. La consommation des ménages a en effet contribué pour moins de moitié à la croissance du PIB, un niveau largement inférieur à celui de 2023.

Les autorités se sont jusqu'à présent concentrées sur le soutien au secteur immobilier au travers des réductions des coûts de financement, mais elles viennent d'annoncer également des hausses de salaires (de l'ordre de 5%) pour un grand nombre de fonctionnaires, afin de stimuler la demande des ménages.

A noter que l'indicateur avancé de l'activité industrielle, le PMI Manufacturing Caixin, a reculé de 51,5 à 50,5 en décembre et se situe en-dessous de son niveau de décembre 2023 (50,8). Fort heureusement, le PMI des services se situe à un meilleur niveau, à 52,2.

Japon :

Les prévisions du FMI pour la croissance du PIB japonais en 2024 ont été sensiblement révisées en baisse et s'établissent désormais à seulement +0,3%. La croissance devrait toutefois rebondir en 2025 à +1,1% compte tenu de la nette accélération des salaires qui devrait doper la demande des ménages.

A noter que le PMI composite a grimpé de 50,1 à 50,8 en décembre, bénéficiant à la fois du redressement de sa composite manufacturière (à 49,6) et de celle des services (à 51,4).

Marchés financiers

Marchés de taux :

En dépit du mouvement de baisse des taux directeurs engagé par la plupart des grandes banques centrales, tant au sein des pays développés qu'émergents, l'année 2024 n'aura pas été une grande année obligataire et aura été marquée par des tensions sur les taux longs.

Aux Etats-Unis, le taux des obligations du Trésor à 2 ans a ainsi à peine reculé sur l'année (passant de 4,32% à 4,24%), après avoir touché un plus bas de 3,54% à la mi-septembre. Pire encore, le rendement des obligations souveraines à 10 ans, après avoir atteint un plus bas de 3,62% à la même date, a finalement connu une hausse assez sensible en 2024, passant de 3,93% à 4,57%. Cette défiance des marchés obligataires s'explique à la fois par la résistance à la baisse de l'inflation, et notamment de l'inflation sous-jacente (toujours à +3,3% sur un an glissant en novembre), par les ventes de T-bonds de certaines banques centrales (Chine, Japon, etc...), par le niveau des besoins de financement de la dette publique, ainsi que par l'impact potentiellement inflationniste attendu des hausses de tarifs douaniers, envisagées par la future administration Trump.



1. Rapport de Gestion

Compte tenu de la corrélation traditionnelle des marchés obligataires, cette hausse des taux longs américains a eu un effet de contagion sur les taux souverains en zone euro, même si le mouvement a été globalement moins prononcé. Le 2 ans allemand a ainsi reculé en 2024 de 2,41% à 2,08% tandis que le 10 ans est passé de 2,07% à 2,36% alors qu'il avait touché un plus bas à 2,03% début octobre. Pire encore, par la dissolution de l'Assemblée nationale et l'instabilité politique qui s'en est suivie, le 10 ans français a vu son rendement passer de 2,59% à 3,19% et finit l'année avec une prime de risque par rapport au Bund allemand de même échéance de 83bps proche de son plus haut de l'année (contre un plus bas de 43bps en mars 2024).

Au final, seule la baisse des primes de risque des émissions du Trésor des pays d'Europe du sud (Italie, Espagne, Portugal, Grèce) et la baisse de la prime de risque des émetteurs privés a permis de limiter l'impact négatif sur les indices obligataires de la hausse des rendements dans les pays du cœur de l'Europe : l'indice Bloomberg Euro Aggregate, représentatif de l'ensemble des marchés de dette souveraine et d'émetteurs privés de bonne qualité (*investment grade*) de la zone euro a cependant connu une progression limitée à +2,6% soit un niveau inférieur à celui de la principale référence monétaire, l'Estr (+3,80%). Cette évolution a été moins favorable que celle de l'indice représentatif des émissions privées, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate qui a progressé de +4,7% sur l'année écoulée.

Compte tenu du faible niveau de croissance des pays de la zone euro et de son objectif de retour de l'inflation sous-jacente dans sa cible de 2% courant 2025 - elle se situe pour le moment encore à +2,7% sur un an glissant en novembre - la BCE se veut toujours constructive sur l'année 2025. On pourrait donc concevoir au moins quatre baisses d'un quart de points du taux de dépôt de la banque centrale européenne, aujourd'hui fixé à 3%.

Marchés d'actions et devises :

Contrairement aux marchés obligataires, les marchés d'actions ont enregistré une performance très solide en 2024, soutenue notamment par l'envolée du marché américain. L'indice MSCI World AC (représentatif des actions monde développé et émergent) a ainsi enregistré un gain de +18% en dollars et de +23,3% en euros. L'année écoulée a en effet été marquée par la vigueur du dollar américain, non seulement contre euro mais contre la quasi-totalité des devises mondiales.

Le marché américain est ressorti comme grand vainqueur en 2024 : en dépit d'un recul modéré en décembre, l'indice S&P 500 s'est ainsi adjugé +25% en dollars (+33,6% en euros) pour clôturer l'année à 5 683 points. L'indice américain a notamment bénéficié de l'envolée des valeurs technologiques, comme en témoigne la progression du Nasdaq Composite en 2024, qui gagne +29,6% en USD.

L'année 2024 aura été marquée par un phénomène de concentration inouï, avec une progression du groupe des « 7 magnifiques » (Apple, Nvidia, Tesla, Amazon, Meta, Microsoft, Alphabet-Google) de plus de 66% !

Les autres marchés d'actions développés ont connu des fortunes moins impressionnantes, à commencer par les marchés européens, pénalisés à la fois par des problèmes internes (énergétiques, politiques et géopolitiques) et par l'impact attendu du résultat de l'élection présidentielle américaine, notamment au niveau des tarifs douaniers potentiellement applicables aux produits européens. L'indice Stoxx Europe 600 a dû se contenter d'une progression de 9,2% tandis que l'Euro Stoxx s'est adjugé +10,2%. Ce dernier a été particulièrement freiné par l'évolution du marché français (performance nulle en 2024) alors que le marché allemand, soutenu par les gains de SAP et Siemens Energy s'est adjugé près de 19%. Quant au marché japonais, il s'est situé entre la progression des actions américaines et européennes, avec pour le Topix un gain de +20,4% en yens et de +14,9% en euros.



1. Rapport de Gestion

Du côté des marchés émergents, l'évolution a été assez décevante, compte tenu à la fois de la vigueur du dollar et du ralentissement de certaines économies comme la Chine ou le Brésil. Si l'indice MSCI Emerging Markets gagne 8,3% en USD (et +15,3% en EUR), il le doit surtout à la progression du marché indien (+12,6% en USD) et plus encore du rattrapage surprise du marché chinois (+19,7% pour le MSCI China). A l'inverse, l'Amérique Latine affiche une contre-performance massive, avec un recul de l'indice MSCI Latin America de plus de 26%.

S'agissant des devises, le principal mouvement à retenir de 2024 aura été la hausse du dollar, qui aura notamment entraîné l'euro à son plus bas depuis deux ans contre le billet vert (1,0349 contre 1,1039 fin décembre 2023). Au total si l'on se réfère à l'indice DXY, qui mesure l'évolution du dollar par rapport à un indice représentatif des principales monnaies, le dollar s'est apprécié de +6,1% avec notamment une progression de +8% depuis son plus bas de l'année à la fin septembre. A noter que le yen s'est également subi des pressions baissières, compte tenu d'une politique monétaire en décalage notable par rapport aux autres pays développés : le dollar s'est ainsi adjugé 8,8% contre yen, mais l'euro a également gagné 2,9%.

Toutes les performances indiquées dans ce document sont exprimées en euros, sauf indication contraire. Les performances passées ne présagent pas des performances futures et les commentaires ci-dessus ne constituent pas une recommandation d'investissement de la part de Vega Investment Solutions.

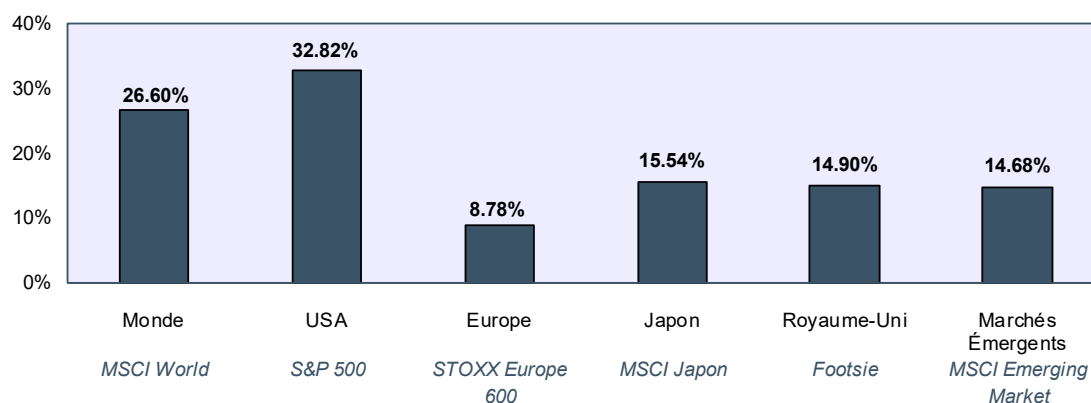


1. Rapport de Gestion

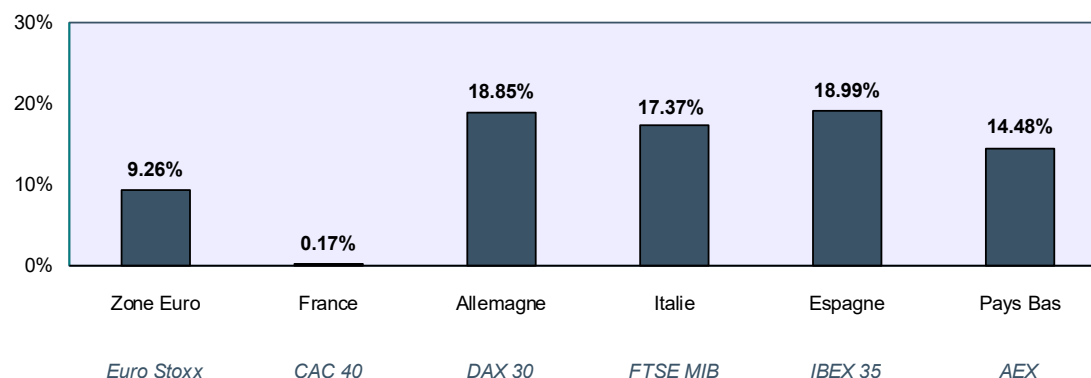
■ Evolution des marchés

■ Actions

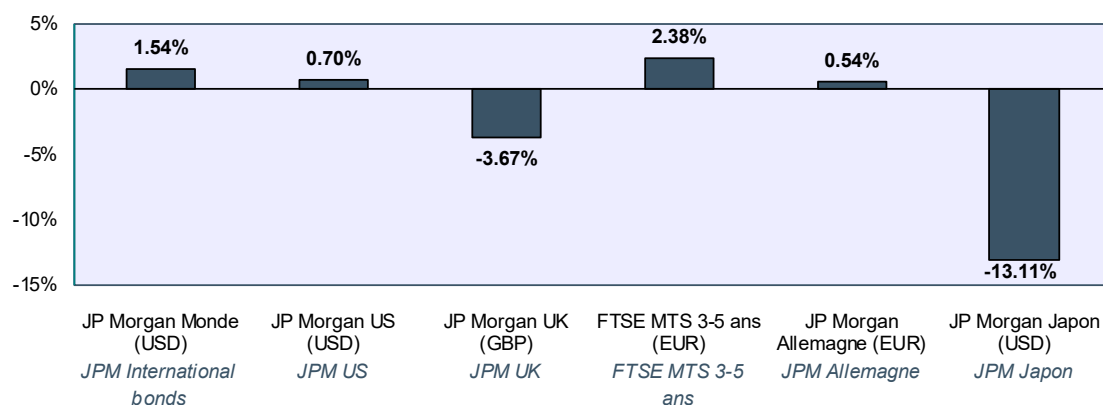
Du 29/12/2023 au 31/12/2024



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	31/12/2024 (en %)	29/12/2023 (en %)
Zone Euro	2.71	3.91
Royaume-Uni	4.70	5.32
USA	4.31	5.59
Japon	0.62	0.08



1. Rapport de Gestion

■ Politique de gestion

La stratégie du FCPE Fructival Actions est fondée à la fois sur une gestion active de l'allocation globale du portefeuille ; et une sélection d'actions et de produits de taux, gérés au travers d'OPC du Groupe Natixis IM. Ces fonds sont choisis pour la qualité de leur gestion financière.

Allocation globale

Alors que bon nombre d'observateurs s'attendaient fin 2023 à une potentielle entrée en récession de l'économie américaine, l'année 2024 a été marquée par une forte résilience de la croissance du PIB aux Etats-Unis, qui a probablement atteint 2,7% l'an dernier, un niveau à peine inférieur à celui de 2023 (2,9%). Le FMI a par ailleurs relevé en octobre sa prévision de croissance à 2,2% pour 2025 ce qui a fait des Etats-Unis le seul pays développé à bénéficier de la part du FMI d'une révision haussière pour les deux années de 2024 et 2025.

L'Europe aura connu en 2024 un niveau d'activité plus contrasté et sensiblement moins dynamique que celui de l'économie américaine. Soutenus par le maintien d'un niveau de croissance robuste au niveau mondial, le recul de l'inflation et le début d'un mouvement de baisse des taux directeurs, les marchés d'actions ont connu une forte hausse en 2024.

Sur l'ensemble de l'année, le Stoxx Europe 600 TR a ainsi progressé de +8,78% alors que le S&P500, représentatif des plus grandes entreprises américaines, a affiché une performance de +32,82% (en euros). L'indice des valeurs asiatiques, le MSCI AC Asia Pacific a progressé de 16,88%. En dépit du mouvement de baisse des taux directeurs engagé par la plupart des grandes banques centrales, tant au sein des pays développés qu'émergents, l'année 2024 n'aura pas été une grande année obligataire et aura été marquée par des tensions sur les taux longs. En effet, la résistance à la baisse de l'inflation sous-jacente et l'incertitude créée par l'élection de D. Trump à la présidence des Etats-Unis ont pesé sur l'appétit des investisseurs pour les marchés obligataires. Ainsi l'indice obligataire du fonds : le FTSE Eurozone government bond 3/5 ans a progressé de seulement 2,38% au cours de l'exercice, une performance inférieure à celle du monétaire.

Commençant 2024 sur une position prudente, nous avons augmenté le poids en actions dès le premier trimestre et maintenu une surpondération proche de 2% le reste de l'année par rapport à l'indice de référence.

D'un point de vue géographique, nous avons sous-pondéré le poids des actions européennes avec un poids de détention moyen sur l'année de 63,77% contre 65% pour l'indice. Et nous avons réalloué la surpondération en actions internationales notamment au second trimestre ainsi qu'au dernier trimestre, en particulier sur le marché américain : la zone a en effet été portée par une longue suite de bonnes surprises économiques. Finalement, le poids de détention moyen sur les actions de la zone Amérique du Nord a été de 26,86% contre 24% pour le benchmark. La surpondération en actions sur cette zone géographique et la sous-pondération concomitante sur les produits de taux (poids moyen 3,06% contre 5% pour le benchmark) a permis de générer +0,52% au titre de l'allocation sur le portefeuille.

Sur l'Asie, nous sommes restés légèrement sous pondéré au global sur l'ensemble de l'année (5,68% pour le fonds contre 6% pour le benchmark), tout en privilégiant largement les actions japonaises durant le premier semestre, au détriment des marchés liés à la Chine.



1. Rapport de Gestion

Sélection de titres

Contrairement aux marchés obligataires, les marchés d'actions ont enregistré une performance très solide en 2024, soutenue notamment par l'envolée du marché américain. Le marché américain est ressorti comme grand vainqueur en 2024. L'indice américain a notamment bénéficié de l'envolée des valeurs technologiques. L'année 2024 aura été marquée par un phénomène de concentration inouï, avec une progression du groupe des « 7 magnifiques » (Apple, Nvidia, Tesla, Amazon, Meta, Microsoft, Alphabet-Google) de plus de 66% !

La discrimination sectorielle et de style a, cette année encore, été un phénomène important sur les marchés d'actions. Malgré de très fortes progressions en absolu, la sélection de titres a contribué négativement à la performance relative du FCPE. Les fonds du portefeuille investis sur la zone US réalisent une performance moyenne record de 29,02% mais peinent à suivre l'indice qui s'envole à 32,82%. Le meilleur fonds à dominante en valeurs technologiques, Loomis Sayles US growth equity réalise une performance remarquable de 43,4%, le fonds Ossiam USA PAB qui privilégie les valeurs respectant la trajectoire des accords de Paris sur le climat pour une réduction des émissions de CO2 progresse de 28,9% et le fonds Ostrum SRI US equity a réalisé une performance de 29,8%. Les fonds Ossiam Shiller Barclays cap US et Vaughan Nelson US select equity ont été soldés en cours d'année.

De nouveaux fonds sont intégrés en cours d'année tels que DNCA invest global new world à dominante technologique ou encore Thematic water sur les problématiques de traitement de l'eau.

Les autres marchés d'actions développés ont connu des fortunes moins impressionnantes, à commencer par les marchés européens, pénalisés à la fois par des problèmes internes (énergétiques, politiques et géopolitiques) et par l'impact attendu du résultat de l'élection présidentielle américaine, notamment au niveau des tarifs douaniers potentiellement applicables aux produits européens. L'indice Stoxx Europe 600 a dû se contenter d'une progression de 8,78%. Ce dernier a été particulièrement freiné par l'évolution du marché français à la performance 2024 quasi nulle (0,17%).

Certains fonds ont ainsi terminé en retrait par rapport à leur cible : deux fonds tels que DNCA SRI Europe growth soldé en cours d'année ou encore le fonds DNCA SRI euro quality (3,3%) performant l'an dernier. Comme l'an passé, ce sont les stratégies environnementales telles que Dorval Euro Climate initiative ou encore Mirova Europe Environmental Equity (-6,4%) qui ont le plus souffert de la forte sous-performance de certaines valeurs. Si nous conservons toujours notre conviction sur ces stratégies à long terme, rappelons que nous l'avons largement réduite dans notre allocation l'an dernier. Autre exemple, un fonds tel qu'Insertion Emplois Dynamique a reculé de -6,8% terminant l'année loin de la moyenne des actions européennes. Le cœur de son process de gestion, privilégiant les sociétés françaises créatrices d'emploi a particulièrement été pénalisé par la chute des valeurs françaises après la dissolution de l'Assemblée nationale en juin.

Ces contreperformances ont été partiellement compensées par des diversifications pertinentes. Nous avons notamment maintenu ou renforcé nos investissements sur les stratégies suivantes qui ont surperformé l'indice : Ostrum SRI Europe equity (10,7%) et Mirova Euro sustainable equity (11,2%) ou encore Ossiam Bloomberg Eurozone PAB très proche de l'indice (8%). Au total, la sélection des fonds du portefeuille investis sur la zone actions européennes réalise une performance moyenne de 6,43% en retard par rapport à l'indice à 8,78%.

Sur la zone asiatique, le fonds Ossiam Bloomberg Japan PAB a réalisé une performance de 10,5% et l'ETF MSCI emerging Asia 20,1%.

Les fonds investis sur la partie taux soit 3% de l'actif net du fonds sur l'année ont globalement surperformé l'indice : 3,16% contre 2,38%.



1. Rapport de Gestion

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de votre fonds s'est établie à + 12,40 % contre + 14,44 % pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND S1 A EUR	5 652 152,00	1 039 666,00
OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR	0,00	6 423 312,94
Natixis International Funds (Lux) I - Loomis Sayles U.S. Gro	877 274,00	5 274 111,00
OSTRUM SRI US EQUITY PART IC EUR	5 203 309,36	621 441,88
MIROVA EURO SUST EQ FUND SI NPF EUR	5 450 431,70	0,00
OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I	2 283 885,84	2 805 738,93
iShares STOXX Europe 600 UCITS ETF (DE)	0,00	4 101 658,02
Ossiam ESG Shiller Barclays CAPE® Europe Sector UCITS ETF 1D	0,00	3 765 883,67
DNCA INVES DNCA INVEST EUROPE GROW-FEUR	0,00	3 562 717,40
Ostrum SRI OBLI EURO 3-5 ANS I	919 880,61	2 515 953,01

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

29/03/2024 Passage du FCPE en Article 8 SFDR (précédemment Article 6).

Pour soutenir son ambition de développement de l'épargne financière au sein du Groupe BPCE, le pôle Gestion d'actifs et de fortune a fait évoluer son organisation. Ainsi, VEGA Investment Solutions est devenue société de gestion du FCPE le 1^{er} janvier 2025 en lieu et place de Natixis Investment Managers International. Ce changement de société de gestion intra groupe BPCE n'a entraîné aucune autre modification.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 100,17%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,34%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.

Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.



1. Rapport de Gestion

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ;...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du Commissaire aux comptes

FCPE FRUCTIVAL ACTIONS

43 avenue Pierre MENDES France
75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPE FRUCTIVAL ACTIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) FRUCTIVAL ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.05.20 16:11:14
+02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	70 861 711,39
OPCVM	69 535 327,39
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	1 326 384,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	4 837,50
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	70 866 548,89
Créances et comptes d'ajustement actifs	186 170,95
Comptes financiers	163 037,58
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	349 208,53
Total de l'actif I+II	71 215 757,42

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	63 222 105,50
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	7 841 283,02
Capitaux propres I	71 063 388,52
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	71 063 388,52
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	4 837,50
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	4 837,50
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	147 531,40
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	147 531,40
Total Passifs : I+II+III+IV	71 215 757,42

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	156 061,28
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	5 119,14
Sous-total produits sur opérations financières	161 180,42
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-256,44
Sous-total charges sur opérations financières	-256,44
Total revenus financiers nets (A)	160 923,98
Autres produits :	
Frais pris en charge par l'entreprise	83 727,26
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-86 400,45
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-2 673,19
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	158 250,79
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-12 599,29
Sous-total revenus nets I = (C+D)	145 651,50
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	7 984 655,13
Frais de transactions externes et frais de cession	-7 971,45
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	7 976 683,68
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-507 508,81
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	7 469 174,87



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	121 436,72
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	4 690,39
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	126 127,11
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	100 329,54
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	226 456,65
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	7 841 283,02

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Investi en actions des grandes places boursières internationales et, dans une proportion plus faible, en produits de taux de la zone euro, ce FCPE a pour objectif de surperformer sur le long terme son indicateur de référence.

L'indicateur de référence se compose de :

Classe d'actif	Indice de référence	Poids
Actions		95 %
Europe	Stoxx Europe 600	65 %
Etats-Unis	Standard & Poor's 500	24 %
Asie	MSCI AC Asia Pacific	6 %
Obligations		5 %
Zone Euro	FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans	5 %

NB :

- ❑ L'indice **Stoxx Europe 600** est constitué des 600 valeurs représentatives des sociétés européennes de petite, moyenne et grande capitalisation, réparties dans 17 pays européens. Il est calculé en cours de clôture, dividendes nets réinvestis et publié par Stoxx. Il est disponible sur le site internet www.stoxx.com. A la date d'entrée en vigueur du règlement, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.
- ❑ L'indice **Standard & Poor's 500** est composé des 500 principales sociétés américaines de grande capitalisation. Il est calculé en cours de clôture, dividendes nets réinvestis et publié par Standard & Poor's. Il est disponible sur le site internet www.standardandpoors.com. A la date d'entrée en vigueur du règlement, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.
- ❑ L'indice **MSCI AC Asia Pacific** (Morgan Stanley Capital International) est composé de moyennes et grandes valeurs représentatives des marchés développés de la région Asie Pacifique et des 8 marchés émergents asiatiques. Il est calculé chaque jour par la société MSCI en USD en cours de clôture, dividendes nets réinvestis. Il est disponible sur le site internet <https://www.msci.com>. A la date d'entrée en vigueur du règlement, l'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.
- ❑ L'indice **FTSE MTS Eurozone Gouvernement Bond 3/5 ans** est un indice obligataire qui mesure la performance du marché des emprunts d'Etat de la zone euro dont la maturité résiduelle est comprise entre 3 et 5 ans. Il est calculé en cours de clôture, coupons nets réinvestis. A la date d'entrée en vigueur du règlement, l'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Pour surperformer cet indicateur, le gérant pourra s'écarter sensiblement de cette allocation théorique, tout en respectant les limites de l'allocation d'actif décrites ci-après.



5. Comptes de l'exercice

La détermination des allocations d'actifs est réalisée dans le cadre d'un processus d'investissement en trois étapes :

- ❑ une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales,
- ❑ une allocation tactique cherchant les opportunités de marché,
- ❑ un choix d'obligations et d'actions privilégiant les meilleurs rendements/risque.

Dans le domaine des actions, le gérant investira essentiellement sur des titres à large capitalisation boursière et représentatifs des grands indices boursiers.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCPE pourrait être soumis à un risque de change supérieur à 60 % de l'actif pour ce qui concerne les valeurs mobilières étrangères hors zone euro. Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net en EUR	83 428 129,84	77 666 312,47	70 009 493,49	71 121 219,17	71 063 388,52
Nombre de titres	257 444,7899	191 230,0627	197 962,8693	176 018,5405	156 468,9547
Valeur liquidative unitaire	324,06221	406,14070	353,64961	404,05527	454,16925
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,97	48,30	25,25	19,18	47,73
Capitalisation unitaire sur revenu	0,88	1,00	1,39	1,84	0,93



5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2024, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **30 décembre 2023 au 31 décembre 2024**.

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
 - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
 - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).



5. Comptes de l'exercice

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

a) est inférieure ou égale à trois mois,

b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,

c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les **sommes distribuables** sont capitalisées.



5. Comptes de l'exercice

3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net (hors parts de FCP)	Commission de gestion administrative et comptable : 0,20 % maximum l'an	Entreprise
		Actif net (hors parts ou actions d'OPC)	Commission de gestion financière : 0,20 % maximum l'an	
		Actif net	Honoraires du Commissaire aux Comptes : 0,75 % TTC maximum l'an	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Part de l'actif investie en parts ou actions d'OPC sous-jacents	1,50 % (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement	Néant		N/A
4	Commission de surperformance	Néant		N/A

Ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et sont perçus mensuellement.

Natixis Investment Managers International n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (hors honoraires du Commissaire aux Comptes) n'y sont pas actuellement assujettis.

Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Fonds, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires :

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution, la recherche a été mise en place au sein de la Société de Gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : www.im.natixis.com.

*Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à :
2 673,19 € T.T.C.*



5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	71 121 219,17
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	9 726 201,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-18 045 093,28
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	158 250,79
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	7 976 683,68
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	126 127,11
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	71 063 388,52

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	22 320,7049	9 726 201,05
Parts rachetées durant l'exercice	-41 870,2907	-18 045 093,28
Solde net des souscriptions/rachats	-19 549,5858	-8 318 892,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	156 468,9547	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FRUCTIVAL ACTIONS QS0004096259	Capitalisation	Capitalisation	EUR	71 063 388,52	156 468,9547	454,16925



5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-244,05	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	-244,05					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	163,04	0,00	0,00	0,00	163,04
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	163,04



5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	163,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	163,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	78,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	78,03	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		



5. Comptes de l'exercice

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010251744	Lyxor Ibex 35 (DR) UCITS ETF Dist	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	334 298,73
FR0010948463	DNCA SRI EUR QUAL IC	DNCA FINANCE	Actions Euro	France	EUR	2 722 806,48
FR001400EAK0	DNCA BEYOND ENGAGE-SI	DNCA FINANCE	Fonds / Actions	France	EUR	4 089 128,00
LU2562210638	DNCA INVEST EURO DIVIDEND GROWER SI EUR CAP	DNCA FINANCE	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	2 917 444,00
LU2217652499	DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD SI EUR	DNCA FINANCE	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	417 632,00
FR0013334398	DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE PART IC	DORVAL ASSET MANAGEMENT	Fonds / Actions	France	EUR	283 437,00
LU2296661775	Xtrackers MSCI EM Asia ESG Screened Swap UCITS ETF 1D USD	DWS Investment S.A	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	2 620 773,50
LU1847728414	MIROVA EUROPE ENVIR EQ FD SI NPF EUR CAP	NATIXIS AM FUNDS	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	350 059,00
LU1799977381	MIROVA EURO SUST EQ FUND SI NPF EUR	NATIXIS AM FUNDS	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	7 043 211,00
LU1469472473	MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	NATIXIS AM FUNDS	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 803 060,00
FR0014000IA7	INSERTION EMPLOI DYNAMIQUE part F	Natixis Investment Managers International	Actions internationales	France	EUR	1 326 384,00
FR0010767129	OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I	Natixis Investment Managers International	Actions internationales	France	EUR	17 759 431,96
FR0012267151	OSTRUM SRI US EQUITY PART IC EUR	Natixis Investment Managers International	Actions internationales	France	EUR	5 207 160,20
LU1435387458	LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND S1 A EUR	Natixis Investment Managers International	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	5 869 416,00



5. Comptes de l'exercice

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1951229381	THEMATICS WATER FUND S/A(EUR)	Natixis Investment Managers International	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 711 135,00
FR0011314798	Ostrum SRI OBLI EURO 3-5 ANS I	Natixis Investment Managers International	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	282 959,25
LU1655103486	OSSIAM BLOOMBERG EUROPE ex EUROZONE PAB NR 1C EUR	OSSIAM	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 007 750,00
LU1847674733	OSSIAM BLOOMBERG EUROZONE PAB NR	OSSIAM	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	5 902 855,20
LU1655103643	OSSIAM BLOOMBERG JAPAN PAB NR	OSSIAM	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 384 544,82
IE000IIED424	OSSIAM BLOOMBERG USA PAB UCITS ETF 1A EUR Acc	OSSIAM	Fonds / Actions	Irlande	EUR	7 644 929,25
LU2491210618	Ossiam Lux Bloomberg Asia Pacific Ex Japan PAB NR C EUR Acc	OSSIAM	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	183 296,00
Total						70 861 711,39

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	169 811,85
	Dépôts de garantie en espèces	16 359,10
Total des créances		186 170,95
Dettes		
	Achats à règlement différé	146 667,40
	Frais de gestion fixe	864,00
Total des dettes		147 531,40
Total des créances et des dettes		38 639,55

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 673,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00



5. Comptes de l'exercice

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			67 906 639,16
	FR001400EAK0	DNCA BEYOND ENGAGE-SI	4 089 128,00
	LU2562210638	DNCA INVEST EURO DIVIDEND GROWER SI EUR CAP	2 917 444,00
	LU2217652499	DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD SI EUR	417 632,00
	FR0010948463	DNCA SRI EUR QUAL IC	2 722 806,48
	FR0013334398	DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE PART IC	283 437,00
	FR0014000IA7	INSERTION EMPLOI DYNAMIQUE part F	1 326 384,00
	LU1435387458	LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND S1 A EUR	5 869 416,00
	LU1469472473	MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	1 803 060,00
	LU1847728414	MIROVA EUROPE ENVIR EQ FD SI NPF EUR CAP	350 059,00
	LU1799977381	MIROVA EURO SUST EQ FUND SI NPF EUR	7 043 211,00
	LU1655103486	OSSIAM BLOOMBERG EUROPE ex EUROZONE PAB NR 1C EUR	1 007 750,00
	LU1847674733	OSSIAM BLOOMBERG EUROZONE PAB NR	5 902 855,20
	LU1655103643	OSSIAM BLOOMBERG JAPAN PAB NR	1 384 544,82
	IE000IIED424	OSSIAM BLOOMBERG USA PAB UCITS ETF 1A EUR Acc	7 644 929,25
	LU2491210618	Ossiam Lux Bloomberg Asia Pacific Ex Japan PAB NR C EUR Acc	183 296,00
	FR0010767129	OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I	17 759 431,96
	FR0011314798	Ostrum SRI OBLI EURO 3-5 ANS I	282 959,25
	FR0012267151	OSTRUM SRI US EQUITY PART IC EUR	5 207 160,20
	LU1951229381	THEMATICS WATER FUND S/A(EUR)	1 711 135,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			67 906 639,16



5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	145 651,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	145 651,50
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	145 651,50

Part FRUCTIVAL ACTIONS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	145 651,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	145 651,50
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	145 651,50
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	145 651,50
Total	145 651,50
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 469 174,87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	7 469 174,87
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 469 174,87

Part FRUCTIVAL ACTIONS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 469 174,87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	7 469 174,87
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 469 174,87
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	7 469 174,87
Total	7 469 174,87
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			70 861 711,39	99,72
OPCVM			69 535 327,39	97,85
Gestion collective			69 535 327,39	97,85
DNCA BEYOND ENGAGE-SI	EUR	34 400	4 089 128,00	5,75
DNCA INVEST EURO DIVIDEND GROWER SI EUR CAP	EUR	25 400	2 917 444,00	4,11
DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD SI EUR	EUR	3 200	417 632,00	0,59
DNCA SRI EUR QUAL IC	EUR	24	2 722 806,48	3,83
DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE PART IC	EUR	3 300	283 437,00	0,40
LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND S1 A EUR	EUR	14 700	5 869 416,00	8,26
Lyxor Ibex 35 (DR) UCITS ETF Dist	EUR	2 850	334 298,73	0,47
MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	EUR	18 000	1 803 060,00	2,54
MIROVA EUROPE ENVIR EQ FD SI NPF EUR CAP	EUR	2 900	350 059,00	0,49
MIROVA EURO SUST EQ FUND SI NPF EUR	EUR	44 100	7 043 211,00	9,91
OSSIAM BLOOMBERG EUROPE ex EUROZONE PAB NR 1C EUR	EUR	6 250	1 007 750,00	1,42
OSSIAM BLOOMBERG EUROZONE PAB NR	EUR	39 600	5 902 855,20	8,31
OSSIAM BLOOMBERG JAPAN PAB NR	EUR	9 780	1 384 544,82	1,95
OSSIAM BLOOMBERG USA PAB UCITS ETF 1A EUR Acc	EUR	50 550	7 644 929,25	10,76
Ossiam Lux Bloomberg Asia Pacific Ex Japan PAB NR C EUR Acc	EUR	1 600	183 296,00	0,26
OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I	EUR	602,1	17 759 431,96	24,97
Ostrum SRI OBLI EURO 3-5 ANS I	EUR	25	282 959,25	0,40
OSTRUM SRI US EQUITY PART IC EUR	EUR	167	5 207 160,20	7,33
THEMATICS WATER FUND S/A(EUR)	EUR	8 500	1 711 135,00	2,41
Xtrackers MSCI EM Asia ESG Screened Swap UCITS ETF 1D USD	EUR	145 000	2 620 773,50	3,69
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			1 326 384,00	1,87
Gestion collective			1 326 384,00	1,87
INSERTION EMPLOI DYNAMIQUE part F	EUR	12 200	1 326 384,00	1,87
Total			70 861 711,39	99,72

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).



5. Comptes de l'exercice

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0325	-5	4 837,50	0,00	-244 050,00
Sous-total 1.		4 837,50	0,00	-244 050,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		4 837,50	0,00	-244 050,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	70 861 711,39
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	4 837,50
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	349 208,53
Autres passifs (-)	-152 368,90
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	71 063 388,52

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part FRUCTIVAL ACTIONS	EUR	156 468,9547	454,16925



6. Annexe(s)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Fructival Actions

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Code AMF : 990000029799

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- L'objectif du FCPE est de surperformer, sur une durée de placement recommandée d'au moins 5 ans, son indicateur de référence composé de 65% du STOXX Europe 600, de 24% du Standard & Poor's 500, de 6% du MSCI AC Asia Pacific et de 5% de l'Euro MTS 3/5 ans. Ces indices sont calculés dividendes / coupons nets réinvestis. Une définition plus précise de ces indices figure dans le règlement du fonds.
- La politique d'investissement du FCPE consiste à déterminer des allocations d'actifs en trois étapes :
 - une allocation stratégique définie en fonction d'analyses économiques générales ;
 - une allocation tactique cherchant les opportunités de marché permettant de définir la répartition entre les principales zones géographiques présentes dans l'indicateur de référence ;
 - un choix d'obligations et d'actions au travers d'OPC privilégiant la diversification tant sectorielle que géographique.En raison de sa stratégie d'investissement, le Fonds pourrait être soumis à un risque de change supérieur à 60% de l'actif pour ce qui concerne les valeurs mobilières étrangères hors zone euro.
- Le Produit relève de la classification Actions internationales.
- Le fonds est exposé entre 75% minimum et 100% maximum en actions et/ou OPCVM/FIA actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe et les Etats-Unis. Le solde du portefeuille pourra être exposé, au maximum, à 25% en produits des marchés de taux, principalement dans des pays de la Zone euro, directement ou par le biais d'OPCVM/FIA. Le fonds pourra être investi à plus de 20% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA.
- Le fonds pourra utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir ou exposer les investissements du portefeuille, dans le but de réaliser l'objectif de gestion.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- **L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées hebdomadairement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements en produits de Taux et actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période minimum de 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE.
- **Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 620 EUR	1 750 EUR
	Rendement annuel moyen	-73,8%	-29,4%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 610 EUR	9 470 EUR
	Rendement annuel moyen	-13,9%	-1,1%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 490 EUR	13 850 EUR
	Rendement annuel moyen	4,9%	6,7%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 310 EUR	16 540 EUR
	Rendement annuel moyen	43,1%	10,6%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre mars 2015 et mars 2020 pour le scénario défavorable, entre juillet 2017 et juillet 2022 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	59 EUR	336 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	0,6%	0,6% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,3% avant déduction des coûts et de 6,7% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 14 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Il n'y a pas de frais d'entrée.	Néant
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,52% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	52 EUR
Coûts de transactions	0,07% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit chaque vendredi, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou du règlement du plan d'épargne salariale en vigueur dans ladite entreprise ; et de 1 membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le FCPE aux assemblées générales de la société émettrice.



FRUCTIVAL ACTIONS

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion résolument offensive. Ce fonds a pour objectif de surperformer sur sa durée minimale de placement recommandée son indice de référence. Ce fonds est exposé principalement aux marchés d'actions des grandes places internationales et, dans une proportion plus faible, en produits de taux de la zone euro.

FCPE N°9625

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 71.06
Valeur liquidative en € : Part C 454.16925

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

65% Stoxx Europe 600 © DNR + 24% S&P 500 © DNR + 6% MSCI AC Asia Pacific DNR + 5% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro © © : cours de clôture

CARACTÉRISTIQUES

Code Isin QS0004096259
Date d'agrément 11/06/1979
Devise du fonds EUR
Type de fonds FCPE
Valorisation Hebdomadaire, le vendredi
Dépositaire CACEIS Bank
Société de gestion NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF Actions internationales

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / change / taux / crédit / contrepartie / surexposition / durabilité

FRAIS A LA CHARGE DE L'ÉPARGNANT

Frais d'entrée maximum (1) 0.00%
Frais de sortie maximum Néant

FRAIS A LA CHARGE DU FCPE

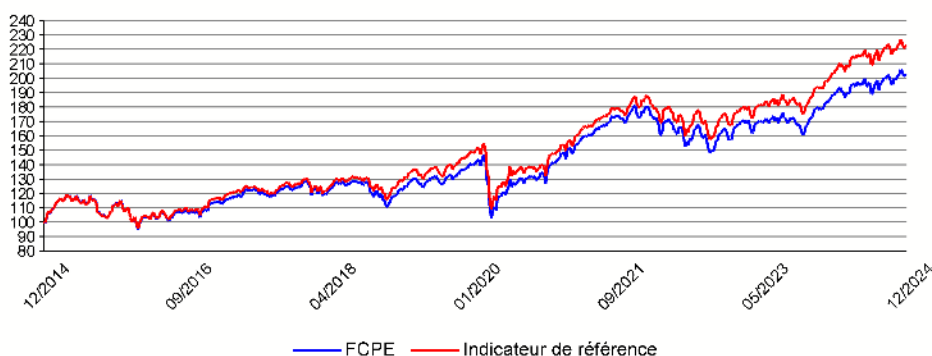
Frais de gestion et autres frais de fonctionnement et de services (1) 0.52%
Dont rétrocessions au réseau distributeur de 70.00% maximum des frais de gestion financière définis par le règlement du fonds.
Frais de transactions 0.07%
de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	29/11/2024	29/12/2023	29/12/2023	31/12/2021	31/12/2019	31/12/2014
Performance du FCPE	0.14%	12.40%	12.40%	11.83%	44.66%	102.07%
Performance de l'indicateur de référence	-0.37%	14.44%	14.44%	18.19%	50.22%	122.23%
Écart de performance	0.51%	-2.04%	-2.04%	-6.36%	-5.56%	-20.16%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	3.80%	7.66%	7.29%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	5.73%	8.48%	8.31%
Écart de performance	NS	NS	NS	-1.93%	-0.81%	-1.03%
Volatilité du FCPE	NS	NS	10.90%	12.66%	16.25%	14.65%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	10.29%	12.42%	16.28%	14.69%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

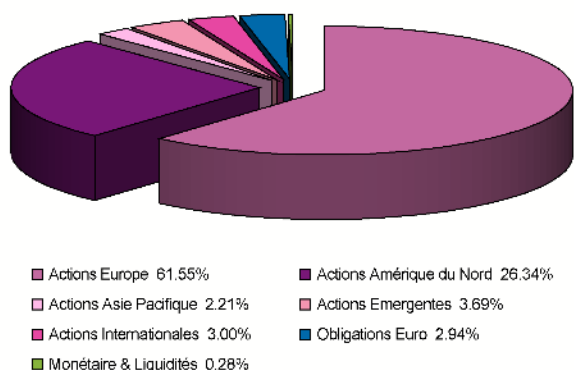
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 31/12/2014)



PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Performance du FCPE	14.25%	-12.92%	25.33%	3.22%	25.11%	-10.04%	9.80%	2.73%	10.03%	9.26%
Performance de l'indicateur de référence	16.19%	-11.12%	25.33%	1.41%	26.62%	-7.58%	9.38%	5.16%	9.90%	12.46%
Écart de performance	-1.94%	-1.81%	-0.01%	1.81%	-1.51%	-2.46%	0.42%	-2.44%	0.13%	-3.20%

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



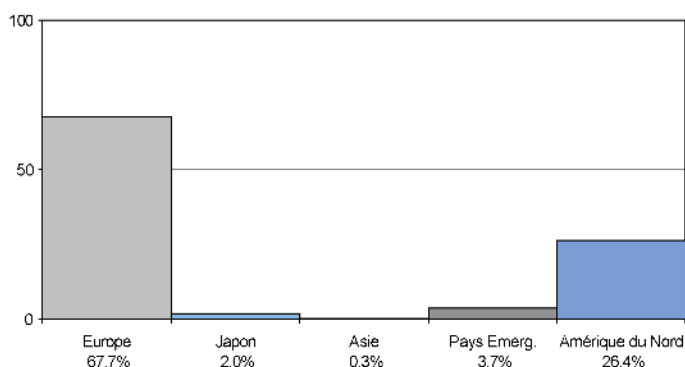
(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Actions	96.79%	- 0.34%	96.44%
Obligations	2.94%	0.00%	2.94%
Monétaires & Liquidités	0.28%	0.00%	0.28%
	100.00%	- 0.34%	99.66%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

Principaux OPCVM

FR0010767129	OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I	24.99%
IE000IIED424	OSSIAM BLOOMBERG USA PAB ETF -	10.76%
LU1799977381	MIROVA EURO SUST EQ FUND SI NPF EUR	9.91%
LU1847674733	OSSIAM BLOOMBERG EUROZONE PAB	8.31%
LU1435387458	LOOMIS SAYLES US GROWTH EQUITY S1 A EUR	8.26%
FR0012267151	OSTRUM SRI US EQUITY PART IC EUR	7.33%
FR001400EAK0	DNCA BEYOND ENGAGE-SI	5.75%
LU2562210638	DNCA INVEST EURO DIVIDEND GROWER SI CAP	4.11%
FR0010948463	DNCA SRI EUR QUAL IC	3.83%
LU2296661775	XTRACKERS MSCI EM ASIA ESG SCR	3.69%
TOTAL		86.93%

COMMENTAIRE DE GESTION

La Réserve Fédérale et la BCE ont réduit séparément leurs taux directeurs de 25 points de base en décembre, comme attendu par les économistes. Dans le sillage des comités de politique monétaire, la communication des banquiers centraux a cependant laissé entrevoir une inflexion, avec des perspectives moins accommodantes aux Etats-Unis et plus expansionnistes en zone euro.

Aux Etats-Unis, les dernières projections d'évolution des taux directeurs des membres de la Réserve Fédérale reflétaient seulement 50 points de base de recul supplémentaire du taux des Fed Funds au cours des 12 prochains mois contre 100 points attendus encore en septembre. Tandis que les prévisions de croissance économique et d'emploi sont ressorties quasi-inchangées pour 2025, l'estimation d'une inflation un peu plus élevée qu'escompté précédemment exigeait selon le président Powell davantage de prudence dans la conduite de la politique monétaire, voire pouvait justifier une pause sur les taux d'intérêt dans l'attente de signaux convaincants d'un apaisement des tensions inflationnistes. Les anticipations d'évolution de la politique budgétaire et fiscale et des droits de douane sous la nouvelle administration ont également pu influencer sur les projections des membres de la banque centrale américaine.

En zone euro, les perspectives de croissance pour 2025 sont restées positives mais ont été révisées en légère baisse par les économistes de la BCE. La fragile reprise de la demande chinoise devrait continuer de peser sur les exportations européennes de biens d'équipement et de biens de consommation durable. Les velléités protectionnistes américaines pourraient par ailleurs compliquer la situation. En revanche, les projections d'inflation plus basse de l'institut de Francfort ont suggéré un potentiel d'assouplissement monétaire plus marqué en Europe qu'en Amérique du Nord au cours des prochains mois.

Les investisseurs ont été déçus par l'accent mis de nouveau sur le risque inflationniste par la Réserve Fédérale même si l'économie américaine et le marché du travail étaient jugés solides et la politique monétaire suffisamment restrictive. Dans ce contexte, le taux de rendement du T-Note à 10 ans a progressé de 40 points de base sur le mois, à 4,58% au 31 décembre. En zone euro, les taux de rendement des emprunts d'état ont été tirés à la hausse dans le sillage de la dette souveraine américaine mais de façon moins prononcée : le rendement du Bund allemand est remonté à 2,37% (+0,28%) tandis que celui de l'OAT française a atteint 3,20% (+0,30%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 3 points à 116 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans a enregistré un recul de 0,31%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice se sont repliées de, respectivement, 0,40% et 0,14%. En décembre, l'indice €STR Capitalisé s'est apprécié de 0,27%.

Après sa forte progression depuis le début de l'année et, en particulier, en novembre, la bourse américaine a subi des prises de bénéfices en décembre, sous l'effet de la prudence affichée par la banque centrale de Washington sur le front de l'inflation. Les anticipations de modération des baisses du taux des Fed Funds ont permis au dollar de se raffermir à nouveau face à l'euro, soutenant les performances en euro de Wall Street. Les marchés d'actions qui avaient le plus pâti de la montée du risque protectionniste en novembre (émergents et zone euro) ont fait preuve de résistance en fin d'année. La zone euro a notamment bénéficié de la confirmation des attentes de baisse des taux de la BCE. La performance de l'Europe hors zone euro a été pénalisée par la correction de la bourse de Copenhague et de sa valeur pharmaceutique phare.

Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents ont évolué comme suit : Europe -0,49% (dont zone euro +1,39% et Europe hors zone euro -2,39%) et Monde, émergents inclus, hors Europe -0,40% (dont Etats-Unis -0,63%, Japon +1,65% et Emergents +1,86%).



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FRAIS D'ENTRÉE

Frais facturés aux épargnants prélevés sur le montant investi lors de leur souscription dans un FCPE. Ces frais ne prennent pas en compte ceux le cas échéant pris en charge par votre entreprise.

FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE SERVICES

Les frais de gestion sont les frais prélevés par la société de gestion pour couvrir la gestion financière, administrative et comptable du FCPE et le cas échéant, intègrent les frais liés à une délégation de gestion financière. Ils sont définis dans le règlement du fonds. Ces frais sont pris en charge par le fonds et sont déduits automatiquement des sommes investies selon les modalités prévues dans le règlement du fonds. Ils ne prennent pas en compte ceux, le cas échéant, pris en charge par votre entreprise. Les frais prélevés sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Au titre de la distribution du Fonds, la Société de Gestion rétrocède à Natixis Interépargne, entité du Groupe BPCE, une partie des frais de gestion. Natixis Interépargne pourra, le cas échéant, également rétrocéder une partie de cette rémunération à ses propres réseaux de distribution.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



FRUCTIVAL ACTIONS (9625)

■ Analyse du Benchmark et du FCPE

du 29.12.2023 au 31.12.2024

Allocation d'actifs	Benchmark		FCPE	
	Poids des allocations	Performance	Poids de détention	Performance
ACTIONS EUROPEENNES (1)	65.00%	8.78%	63.77%	6.43%
ACTIONS AMERIQUE DU NORD (2)	24.00%	32.82%	26.86%	29.02%
ACTIONS JAPON ASIE (3)	6.00%	16.88%	5.68%	14.52%
PRODUITS DE TAUX (4)	5.00%	2.38%	3.06%	3.16%
LIQUIDITES ET AUTRES ACTIFS	0.00%	-	0.63%	-
Performance brute	100.00%	14.44%	100.00%	12.40%
Performance nette (Perf. brute - Frais de Gestion)	100.00%	14.44%	100.00%	12.40%

(1) Stoxx Europe 600 DNR (2) S&P 500 DNR (3) MSCI AC Asia Pacific DNR (4) FTSE Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro

■ Contribution au Résultat par allocation d'actifs

Allocation d'actifs	Contribution		Facteurs d'attribution		
	Benchmark	FCPE	Allocation	Sélection	Total
ACTIONS EUROPEENNES	6.00%	4.41%	0.05%	-1.60%	-1.54%
ACTIONS AMERIQUE DU NORD	7.33%	7.18%	0.37%	-0.86%	-0.49%
ACTIONS JAPON ASIE	0.99%	0.71%	-0.04%	-0.13%	-0.17%
PRODUITS DE TAUX	0.11%	0.08%	0.22%	0.02%	0.24%
LIQUIDITES ET AUTRES ACTIFS	0.00%	0.02%	-0.08%	0.00%	-0.08%
Performance brute	14.44%	12.40%	0.52%	-2.56%	-2.04%

■ Comparaison aux indices d'OPC

Indice Morningstar	Performance nette du du 29.12.2023 au 31.12.2024
Actions Internationales	19.57%
FRUCTIVAL ACTIONS	12.40%

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Fructival Actions
Identifiant d'entité juridique : 9695 00POG2C7FSEIMQ 80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FCPE a promu des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) en sélectionnant des OPC à travers une analyse ESG qualitative et propriétaire à la société de gestion (selon la méthode dite « Conviction & Narrative ») et en excluant les fonds qui investissent dans des sociétés dont plus de 25 % des revenus proviennent de la production d'énergie générée par le charbon ou de la production de charbon.

En ce qui concerne certains ETFs (gestion passive), une analyse qualitative de l'indice répliqué a été réalisée afin de s'assurer de l'adéquation avec les filtres ESG de la société de gestion du Fonds tels que :

- La typologie d'indices (indices Paris Aligned Benchmarks ou Climate Transition Benchmarks ou une thématique Environnementale),
- L'application par les indices d'une politique d'exclusion charbon en ligne avec celle de la société de gestion, ainsi que des exclusions sur les Worst Offenders,
- Une méthodologie de construction de l'indice qui repose sur des standards de marché, qui doit prendre en compte des critères ESG de manière significative, qui utilise une méthode de réplication physique.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le FCPE.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

- **Point préalable** : l'ensemble des données présentées ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Au niveau des **OPC monétaires**, qui représentent 0.1% de l'actif net du portefeuille :

- 100% des OPC ont une notation ESG basique, détenant le label français ISR ou qui respectent les contraintes applicables aux fonds ISR au sens de l'approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03.

Au niveau des **OPC non monétaires**, qui représentent 72.6% de l'actif net du portefeuille :

- 39.1% des encours ont une notation ESG élevée
- 6.7% des encours ont une notation ESG moyenne
- 43.7% des encours ont une note ESG basique, détenant le label français ISR ou qui respectent les contraintes applicables aux fonds ISR au sens de l'approche 1 de la position recommandation AMF 2020-03.
- 10.5% des encours sont sans "Conviction & Narratif"

Au niveau des **ETFs**, qui représentent 26.7% de l'actif net du portefeuille :

- 94.9% des ETFs ont été revus et validés par l'équipe ESG et l'équipe d'analyse de fonds indépendante des équipes de gestion
- 5.1% sont sans "Conviction & Narratif".

Au niveau **consolidé** :

- Le pourcentage d'OPC investis dans des sociétés dont plus de 25 % des revenus proviennent de la production d'énergie générée par le charbon ou de la production de charbon a été de 0%.

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Non Applicable - il s'agit de la première annexe produite pour ce portefeuille.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non Applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non Applicable.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non Applicable.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Non Applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives (ci-après les « Principal Adverse Impacts » ou « PAI ») sur les facteurs de durabilité, telles que définies dans l'Annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, ont été prises en compte dans le processus de sélection d'OPC ESG de la société de gestion du FCPE, via l'application de la méthode dite « Conviction & Narrative ». Le Gestionnaire financier a sélectionné les OPC sous-jacents qui ont défini des politiques d'exclusion claires sur des thèmes tels que :

- Les « worst offenders » (afin de prendre en compte le PAI 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales) ;
- Les armes controversées (afin de prendre en compte le PAI 14. Politiques d'exclusion relatives à l'exposition à des armes controversées : mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ;
- Les pays soumis à des violations sociales telles que visées dans les conventions et traités internationaux, les principes des Nations Unies, et, le cas échéant, la

législation nationale (PAI 16. Pays concernés par des violations de normes sociales).

Le Gestionnaire financier du FCPE applique également une politique d'exclusion du charbon : les OPC sous-jacents ne sont sélectionnées que s'ils pratiquent une politique d'exclusion cohérente avec la politique d'exclusion du charbon de la société de gestion (afin de prendre en compte les PAI 1. Émissions de GES, 2. Empreinte carbone, 3. L'intensité des GES des sociétés en portefeuille et 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles).

Au cours de la période de référence, le fonds a strictement appliqué sa politique en matière de prise en compte des PAIs. Aucun événement spécifique n'est à mentionner

De plus amples informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport annuel du FCPE conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I-C EUR	OPC actions	24.4	France
OSSIAM BBG USA PAB UCITS EU SE EUR	Trackers OPC	9.72	Irlande
OSSIAM BBG EUROZONE PAB NR 1C CAP	Trackers OPC	8.81	Luxembourg
MIR.EURO.SUSTAINABLE.EQUITY.SIA.NPF	OPC actions	8.18	Luxembourg
LOOMIS SAYLES US EQ FUND S1/A (EUR)	OPC actions	5.66	Luxembourg
DNCA SRI EURO QUALITY I(C) EUR	OPC actions	5.14	France
DNCA BEYOND ENGAGE SI EUR	OPC actions	4.98	France
OSTRUM SRI US EQUITY I-C EUR	OPC actions	4.82	France
DNCA INVEST EURO DIVIDEND GROWER SI EUR	OPC actions	4.53	Luxembourg
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C) EUR	OPC actions	2.7	France
OSSIAM BBG JAPAN PAB N GR EUR	OPC actions	2.49	Luxembourg
DNCA INVEST-SRI EUROPE GROWTH .F(C)€	OPC actions	2.35	Luxembourg
MIR.EURO.GREEN.SUST.BOND.SIA.€	OPC Obligataires	2.23	Luxembourg
THEMATICS WATER FUND S/A EUR	OPC actions	2.2	Luxembourg
LOOMIS SAYLES US EQ FUND S/A (EUR)	OPC actions	1.88	Luxembourg

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

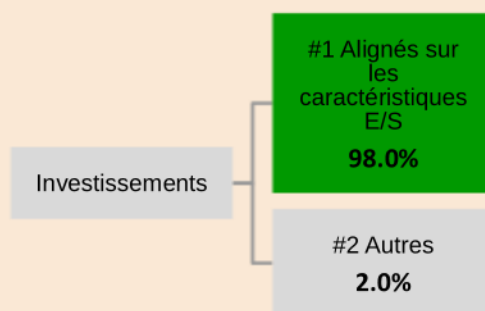
Non Applicable.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats présentés ci-dessous correspondant à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2024-31/12/2024

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au cours de la période de référence, le fonds a principalement investi dans des OPC Actions, Obligataires, Diversifiés et des ETFs.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Bien que le fonds ne dispose pas d'objectif minimum d'investissement dans des activités environnementales alignées sur la Taxinomie de l'UE, son taux d'alignement a été estimé à 5.3% en fin de période (basé sur le Chiffre d'affaires)

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de

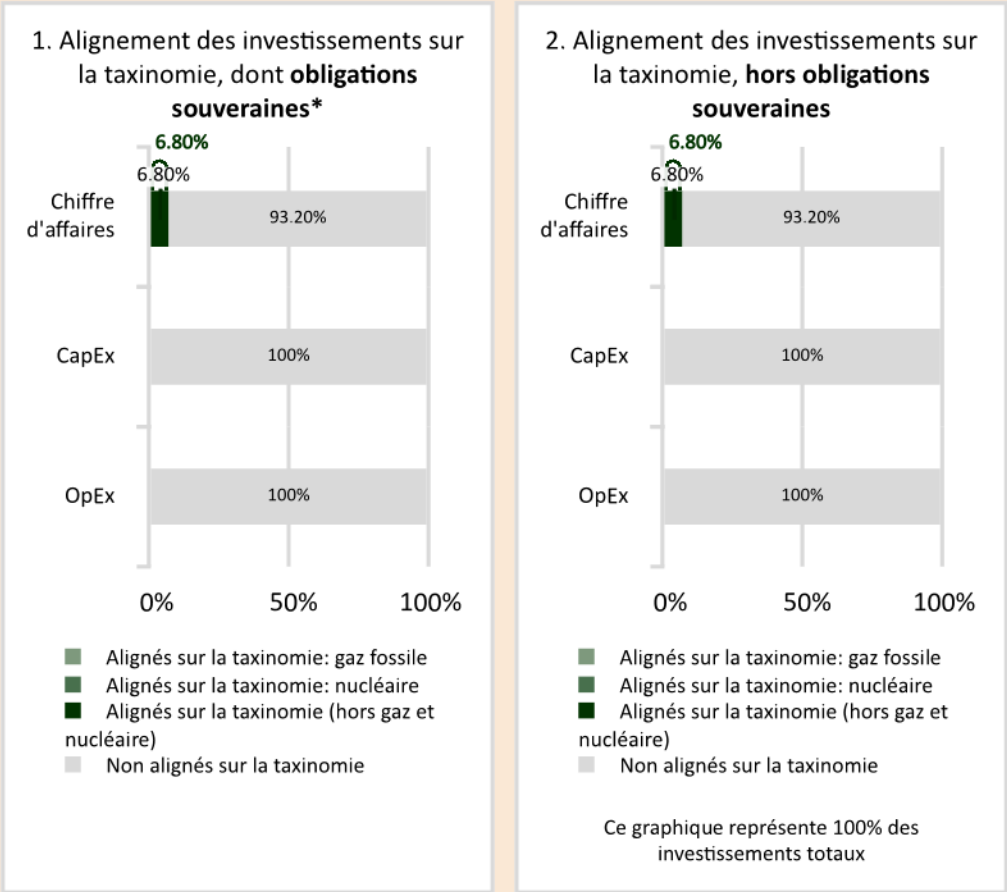
manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Précision : l'alignement sur la taxinomie de l'UE de ces activités économiques est basé sur les revenus directement déclarés par la société bénéficiaire des investissements ou sur des données équivalentes collectées ou estimées par un fournisseur de données tiers sur la base d'informations publiquement disponibles. Les investissements alignés au minimum sur la taxinomie ne font pas l'objet d'une assurance de la part d'un auditeur ou d'un examen par un tiers.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
Non Applicable.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
Non Applicable - il s'agit de la première annexe produite pour ce portefeuille.

produit financier a investi.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le FCPE a promu des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables. Par conséquent, la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie est de 0%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le fonds a investi en moyenne 2.0% dans la catégorie « n° 2 Autres ». Cette catégorie comprend des OPCs (y compris des ETFs) qui n'intègrent pas forcément de critères ESG mais qui respectent les politiques d'exclusion de Natix Investment Managers International, des instruments de trésorerie, des produits dérivés utilisés à des fins de couverture et/ou d'exposition (notamment à travers des options dont le coût peut être significatif).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le fonds a atteint ses objectifs environnementaux et sociaux en :

- En ayant strictement appliqué des politiques d'exclusion du charbon cohérentes avec celle de la société de gestion.
- En ayant sélectionné des OPC dont la notation ESG est "élevée", "moyenne" ou "basique". Voir le détail plus haut dans le document.
- En disposant d'une part d'investissement aligné sur les caractéristiques E/S nettement supérieur à l'objectif minimum du fonds, à plus de 90% en moyenne sur la période.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non Applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non Applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable.



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38